



Yaoundé, le 14 NOV 2019

DÉCISION N° 003 du 14 NOV 2019

portant adjudication des Marchés relatifs à la fourniture de la matière première et des intrants à l'Imprimerie Nationale (lots 1, 2, 3, et 4).

LE DIRECTEUR DE L'IMPRIMERIE NATIONALE

Vu Le décret N° 82/288 du 07 juillet 1982 réorganisant l'Imprimerie Nationale ;

Vu Le décret n° 2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles applicables aux marchés des entreprises publiques ;

Vu Le procès-verbal n° 0002804 du 04 novembre 2019 de la Commission Interne de Passation des Marchés de l'Imprimerie nationale.

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : la fourniture du papier blanc offset 80g/m² et des plaques (offset, CTP) à l'Imprimerie Nationale du Cameroun, objet de l'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence n°004/AONO/IN/CIPM-SC/BMA/Sm/19 du 17 septembre 2019 (lots 1 et 4), est attribuée à **DAMOCO SARL** BP : 13 712 Yaoundé, tel : 699 90 72 37, aux conditions suivantes :

MONTANT FCFA HTVA	MONTANT FCFA TTC	DELAI D'EXÉCUTION
Lot 01 : VINGT-CINQ MILLIONS NEUF CENT TRENTÉ MILLE	TRENTE MILLIONS NEUF CENT VINGT-UN MILLE CINQ CENT VINGT-CINQ	TINGT (20) JOURS
Lot 04 : TRENTE-SEPT MILLIONS CINQ CENT MILLE	QUARANTE QUATRE MILLIONS SEPT CENT DIX-HUIT MILLE SEPT CENT CINQUANTE	TINGT (20) JOURS

ARTICLE 2 : **DAMOCO SARL** devra prendre l'attache du Bureau des Marchés de l'Imprimerie Nationale pour la préparation des projets de Marché.

ARTICLE 3: La présente décision qui vaut notification de l'attribution des Marchés à **DAMOCO SARL**, est établie pour servir et valoir ce que de droit, et sera communiquée partout où besoin sera.

Copie :

- MINMAP }
- ARMP } ATCR

